



Nancy Seichamps Rugby

Le club des louves et des loups.
Rejoignez la meute !



« Le rugby,
c'est le seul sport
où l'on se rencontre,
alors qu'ailleurs on se croise ».
(Lucien MIAS)

www.nancy-seichamps-rugby.org

Notre Histoire

1904 Premier match de rugby à Nancy : l'**Association Sportive de l'Est** (Nancy) bat Commercy 22 à 0.
L'aventure est lancée !

1914 Le Stade Universitaire Lorrain, grand club de l'entre-deux-guerres, évolue en Championnat de France.
Il y rencontre le PUC, Montferrand, Périgueux, Lons-le-Saunier, Montauban et bien d'autres.

1926 **Marcel Picot**, président du SUL, passionné de rugby, consacre toute sa fortune à faire construire, à Tomblaine, le stade qui porte aujourd'hui son nom et qui accueille alors l'équipe de rugby.

1931 C'est au n°5 Charles Petit, premier international lorrain, que l'on doit l'unique essai français contre le Pays de Galles à Swansea (défaite 35-3) !

1949 Le SUL devient Stade Lorrain Université Club.

1967 Le SLUC accède à la 2^{ème} Division Nationale.

1970 D'autres clubs voient le jour et l'agglomération nancéienne compte jusqu'à 4 clubs régionaux.
l'ASPTT Nancy (1962), l'US Vandœuvre (1971), le COS Villers (1973) et l'AS Seichamps (1977).

1990 Des fusions : SLUC et ASPTT (1990), COS Villers et AS Seichamps (1993).
à Des montées en Nationale : COS Villers (1990), SLUC ASPTT (1996).

2000 Le SLUC-ASPTT Nancy et le RC54 Villers-Seichamps fusionnent :
Le nouveau club porte le nom de Nancy-Seichamps Rugby.

2003 Montée de l'équipe Féminine en Fédérale 1.



2017 Montée de l'équipe Masculine en Fédérale 3.



PHOTO SAISON 1930-31 prise au Parc des Sports de Tomblaine (à ce moment)
Aujourd'hui STADE Marcel PICOT

Charles PETIT (porteur du ballon) fut international contre le Pays de Galles le 28 Février 1931
La France perd 35 à 3, mais il est l'auteur de l'essai

Marcel PICOT (à droite en civil le plus petit) à qui nous devons le Stade et le souvenir d'un dirigeant inoubliable



En associant votre entreprise au NSR
vous rejoindrez un formidable club de 400 licenciés :



* QPV = Quartier Prioritaire de la Ville ** ZRR = Zone de Revitalisation Rurale ***CEL = Centre d'entraînement labellisé FFR



Apportez-nous votre soutien financier, logistique en devenant partenaire officiel du NSR.

Pour développer le club, l'enraciner toujours plus et le faire grandir, nous avons besoin de vous, professionnels et entreprises.

Ce que vous pouvez nous apporter :

Consacrez-nous un peu de votre temps et faites-nous bénéficier de votre savoir-faire : organisation événementielle, logistique, déplacement, agencement de notre club house...

Contribuez concrètement à nos besoins en nous fournissant du **matériel d'équipement** (ballons, chasubles, boucliers de percussions, sacs de placage, fourreaux de protection poteaux, drapeaux de touche...), de trousse de 1^{er} secours (bandes adhésives élastiques, pansements, spray froid...), en participant à nos frais de déplacement.

En contrepartie :

Associez l'image de votre entreprise aux valeurs fortes de ce sport et rapprochez-vous d'un club dynamique, d'un projet sociosportif et éducatif ambitieux.

Dynamisez la visibilité de votre enseigne et de votre logo, mis en avant sur nos différents supports : site internet, flyers, affiches...

Rejoignez la grande famille du NSR et bénéficiez de notre réseau pour enrichir votre relationnel (business club).

Profitez de nos offres partenariat et prestation.

AVANTAGE FISCAL

Possibilité de bénéficier d'une réduction d'**impôts sur les sociétés** ou de l'**impôt sur le revenu**.

Pour les entreprises :

Les entreprises mécènes bénéficient :

- D'une **réduction d'impôts de 60 %** du montant du don effectué et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe, quel que soit le type de mécénat:
 - En numéraire
 - En compétence
 - En nature
- D'un **report de l'excédent** au titre des cinq exercices suivants (en cas de dépassement du plafond).

Pour les particuliers :

Les particuliers bénéficient :

- D'une **réduction d'impôts de 66 %** des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.
- D'un **report de l'excédent** au titre des cinq années suivantes (en cas de dépassement du plafond).

Une partie de notre groupe « Rugby à 5 »
- pratique conviviale sans contact -
idéale pour vivre les valeurs du rugby et entretenir sa santé !



Nancy Seichamps Rugby vous accueille tout au long de l'année aux terrains suivants (Accessibilité via le réseau tram et bus) :

- **Stade Matter**, Boulevard d'Australie, 54000 NANCY.
- **Stade Revello, Complexe Sportif Martinchamps**, 2 rue du Tourmalet, 54280 SEICHAMPS
- **Plaine Flageul**, Rue Christian Moench, 54510 TOMBLAINE